

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2019

---

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

### AMENDEMENT

N° CD1183

présenté par  
Mme Couillard, rapporteure

-----

#### ARTICLE 9

À l'alinéa 32, substituer à la troisième occurrence du mot :

« autorité »

les mots :

« Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.